

Déclaration préalable à la CAPD du 28 mars 2023

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous commencerons par souhaiter, une nouvelle fois, la bienvenue à M. Fabre, nouveau directeur Académique des Côtes d'Armor.

Bienvenue donc dans notre joli département costarmoricain dont vous découvrirez les multiples facettes.

Pour ce qui concerne l'Éducation, une des singularités des Côtes d'Armor est que nous venons de subir une très difficile carte scolaire que ce soit dans le premier et second degré, pour la seconde année consécutive. Et ceci a de fortes conséquences pour les personnels, notamment sur leur mutation contrainte, nous y reviendrons tout à l'heure.

En décembre, dans sa jolie lettre adressée aux personnels de l'Éducation nationale, M. Attal, alors ministre de l'Éducation, disait pourtant : « C'est avec les professeurs, par les professeurs, grâce aux professeurs, que nous relèverons le défi de l'élévation du niveau. Pour cela, je le sais, vous avez besoin d'être soutenus, soutenus dans vos conditions quotidiennes d'exercice, vos évolutions de carrière ».

A l'heure où chaque département de notre Académie a pu voir dans quelles conditions se déroulerait la rentrée prochaine, le décalage entre les mots et les faits est au minimum indécent...

Comment peut-on accepter d'affaiblir ainsi nos écoles et établissements publics soumis à une rude concurrence du privé dans notre Académie ? Le SE-UNSA et l'UNSA Éducation ont demandé, et nous attendons toujours, des données concernant les écoles et établissements privés afin de pouvoir clairement constater que la concurrence présentée comme équitable l'est réellement... Pour l'instant cela reste très nébuleux, faute d'informations.

Une autre particularité de notre département est l'importante et croissante problématique d'enfants ayant des troubles du comportement qui se manifestent de façon violente, que ce soit physiquement ou verbalement, contre les personnels. AESH et enseignants le subissent parfois de façon quotidienne.

Pour l'UNSA Éducation, rien que pour ce sujet, il n'y aurait dû y avoir aucune fermeture que ce soit dans le 1er, ou 2nd degré. Nous l'abordons ce jour en CAPD car cela a de fortes incidences pour les personnels qui sont très impactés par ces conditions de travail inadmissibles, totalement occultées par notre ministère. A fortiori lorsque l'on considère le projet du choc des savoirs et de tri des élèves, regrouper tous ces élèves promet un vrai choc au sens propre.

Nous continuerons inlassablement à vous alerter sur ce sujet majeur et en ce 28 mars, nous en sommes à 307 fiches d'alerte des personnels qui subissent des violences verbales ou physiques sur 524 fiches qui ont été rédigées depuis la rentrée... Soit plus de 58 % des fiches et cela concerne 77 écoles différentes et une dizaine d'établissements. Et cela n'est que la partie émergée de l'iceberg !

Outre la souffrance des élèves concernés, de leurs camarades, cette exposition à une violence insupportable, et parfois pendant de nombreux mois voire années a des conséquences très importantes pour la santé de nos collègues. Cela entraîne des arrêts de plus en plus nombreux, et c'est préférable pour la santé des personnels, mais souvent nos collègues s'accrochent, tiennent et continuent malgré les signaux d'alerte. Cela peut avoir des conséquences plus graves, tels du burn-out et aussi des volontés de plus en plus fortes de quitter le métier, et cela ne fait que commencer...

Pour ce qui concerne la santé de nos collègues, nous ne pouvons qu'être inquiets d'autant que la situation de notre médecine des personnels dans l'Académie est très inquiétante puisqu'il ne nous reste plus qu'un médecin...

Notre tableau est un peu à l'image du ciel ce jour, bien sombre mais notre constat est pourtant bien réel.

Un exemple ? Lors du stage que le SE-UNSA 22 organisait qui s'intitulait « faire face à la violence / gérer les conflits », la psychologue qui intervenait a demandé à chacun des participants de qualifier en 3 mots l'Éducation nationale. En voici-quelques-uns : injonctions, hiérarchie, figée, lourdeur, dégradation, déconnexion, abandon, épuisement, etc.

Édifiant non ?

Et ceci est majoré par les difficultés voire la quasi-impossibilité de muter dans notre Académie, et aussi dans notre département lorsque l'on est victime de fermeture d'une classe. Au nom du SE-UNSA, nous vous demandons d'avoir une attention particulière pour tous les collègues victimes d'une fermeture de classe. Nous reviendrons tout à l'heure sur une situation précise.

8, c'est le nombre de personnes qui ont pu entrer et sortir de notre département cette année par le biais des permutations. Il faut le voir pour le croire mais c'est la triste réalité d'un système cadré par le ministère qui diminue année après année les possibilités de mutation dans le 1er degré. En 2017, 35 personnes étaient entrées, contre 35 sortantes. Depuis il y a eu la loi de transformation de la Fonction

publique que nous dénonçons et continuons à dénoncer fortement. Mais il nous était alors répondu que nous noircissions le tableau et on nous rappelait les objectifs poursuivis officiellement de cette « jolie » loi : « À travers cette grande réforme, il s'agit de bâtir la Fonction publique du 21^e siècle, plus agile, plus ouverte et plus attractive, avec des services publics plus efficaces et au plus près des territoires / Faciliter et accélérer les mouvements de mutation des fonctionnaires de l'État / Fluidifier la mobilité des fonctionnaires FPE ». 25 entrants en 2022, 19 en 2023 et donc 8 cette année... Un vrai progrès !

Malheureusement nos craintes sont confirmées quant à cette duperie d'état caractérisée, et les mots « attractives » « faciliter » et « fluidifier » doivent avoir un sens bien différent dans le dictionnaire de nos gouvernants !

Ce blocage des possibilités de mutation dans le 1^{er} degré, qui est aussi valable au sein de notre Académie, est catastrophique pour l'attractivité. Mais c'est une stratégie de RH ministérielle inhumaine qui pousse des collègues à démissionner de leurs postes pour nous rejoindre en tant que contractuels ou en repassant le concours, quand ils ne quittent pas tout court le métier, lassés d'être éloignés de leur famille.

Revenons maintenant sur le sujet de cette CAPD. Nous ne connaissons pas encore la dotation que nous aurons pour les congés de formation mais nous nous doutons que le nombre de mois sera insuffisant pour que tous les collègues qui le souhaitent puissent se former, dans le cadre de leurs fonctions, mais aussi pour assurer leur mobilité vers un autre métier.

Nous continuerons en rappelant la très forte opposition du SE UNSA et de l'UNSA Éducation au néfaste projet du choc des savoirs et au tri envisagé. Par ailleurs, envisager de regrouper les élèves en difficulté fait preuve d'une méconnaissance profonde de nos élèves et c'est singulier car en même temps on promeut l'inclusion... Oui, ce projet oublie nombre de nos élèves, notamment ceux qui sont en difficulté ou différents... Et il oublie totalement la mixité sociale ou plutôt la non-mixité sociale, sans oublier les moyennes d'élèves par classe. Nous continuons à dénoncer par ailleurs la logique générale du « choc des savoirs » et notamment les mesures sur le brevet comme examen d'entrée au lycée, sur le redoublement, sur la labellisation des manuels, qui relèvent d'une vision passéiste et constituent un renoncement à l'ambition de démocratisation du système éducatif.

Nous terminerons en souhaitant une bonne retraite à Mme Le Brozec.

Nous vous remercions de votre attention.